

PORTAIL PVC CONFORT

Quincaillerie fixe à sceller

Notice de pose N° 0080 - A



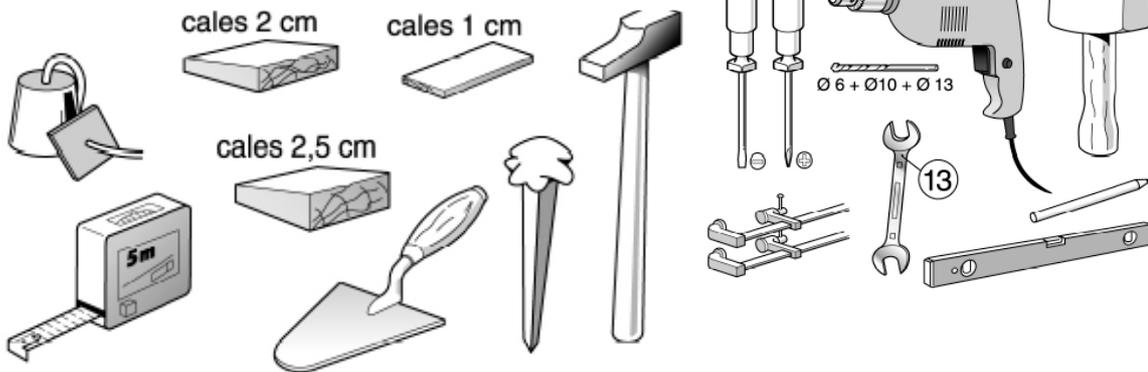
INSTALLATION
2 PERSONNES



CONTENU DU COLIS



OUTILS NECESSAIRES

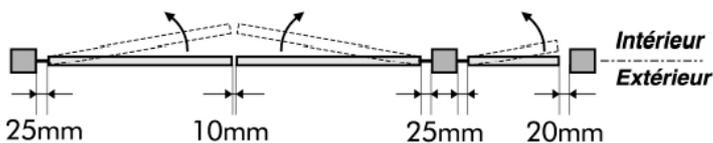


Visserie fournie

CONTRÔLES PRÉLIMINAIRES

Réception :

- Vérifier la conformité de votre portail. Assurez-vous que votre portail et/ou votre portillon sont aux bonnes dimensions, en tenant compte des jeux de fonctionnement suivants :
Portail : Largeur piliers = Largeur vantaux + 60 mm
Portillon : Largeur piliers = largeur vantail + 45 mm

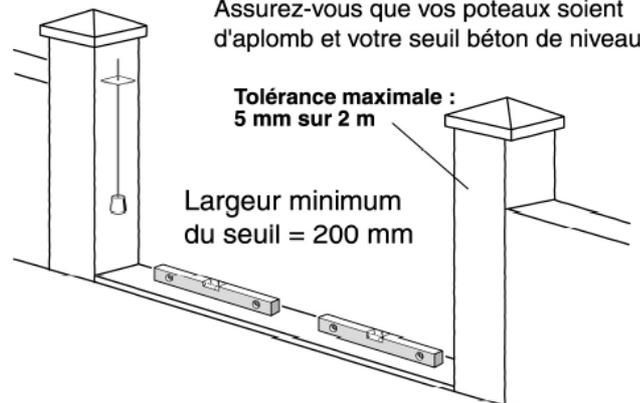


- Vérifier le sens d'ouverture :
Sens poussant = de l'extérieur vers l'intérieur.

Conditions requises pour la pose :

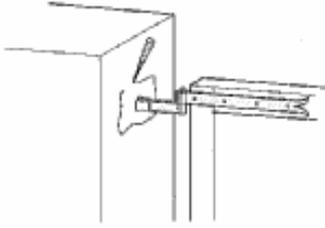
Les accessoires livrés avec votre portail sont prévus pour une pose sur poteau bétonné (parpaing, pierre...).

Assurez-vous que vos poteaux soient d'aplomb et votre seuil béton de niveau.



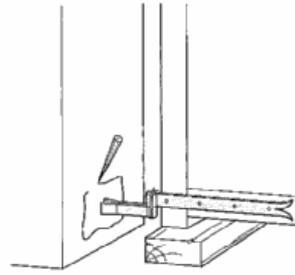
▲ Repérage des gonds HAUTS :

Adaptez le repérage en fonction du type de fixation.



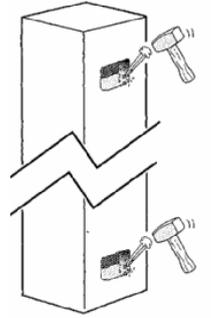
PENTURE LINEAIRE
Garde au sol de 20 mm

▲ Repérage des GONDS BAS et CRAPAUDINES : Perçage des réservations :



PENTURE LINEAIRE
Cale de 20 mm d'épaisseur
(non fournie)

PENTURE LINEAIRE

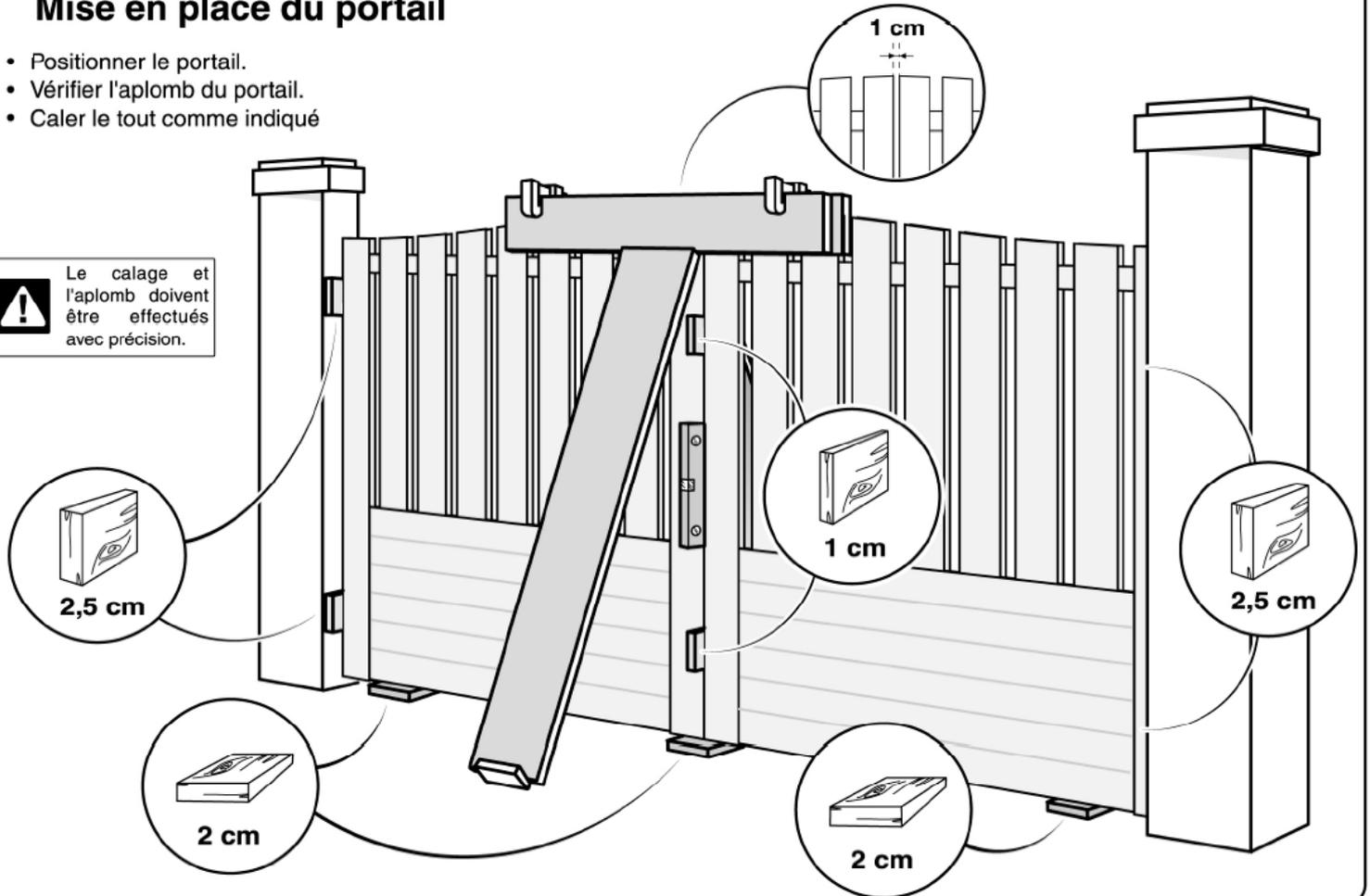


Mise en place du portail

- Positionner le portail.
- Vérifier l'aplomb du portail.
- Caler le tout comme indiqué



Le calage et l'aplomb doivent être effectués avec précision.



Garantie :

Votre portail est garanti 2 ans (à compter de la date figurant sur la facture)

Il est conçu pour :

Assurer une ouverture et une fermeture normales.

Il est garanti en cas de :

Défaut de fabrication (dans le cadre des articles 1792 et suivants du code civil). Vices cachés dans les conditions citées ci-dessous.

Pour bénéficier de la garantie, votre portail doit :

Etre stocké à l'abri des intempéries et des projections (plâtre, ciment...) dans une pièce sèche et ventilée.

Etre posé dans les règles du DTU et selon nos prescriptions (notice, guide de pose).

Etre utilisé normalement et sans avoir subi de modifications ou autres que celles nécessaires à la pose d'un automatisme recommandé par nos soins.

Les exclusions :

Les défauts apparents doivent être signalés avant la mise en œuvre du produit.

Les détériorations volontaires ou involontaires.

Les désordres consécutifs à un événement extérieur (dégât des eaux, catastrophes naturelles, etc.).

Le non respect des conditions citées ci-dessus.

Les motorisations autres que celles que nous proposons à la vente.

En outre, la garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses, à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice.

Mise en œuvre de la garantie :

En cas de réclamation, notre mise en cause doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours de la survenance du sinistre et sur la présentation de la facture correspondante.

En tout état de cause, nous répondons à l'égard du consommateur non professionnel de la garantie légale des vices cachés, prévue à l'article 1641 et suivants du code civil.